

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avis de vacance d'emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2533858V

L'avis de vacances d'emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publié au *Journal officiel* de la République française du 27 novembre 2025, texte 107 sur 139 (NOR : SFHN2533093V), est ainsi modifié :

Dans le paragraphe II, il convient d'ajouter les emplois suivants :

- EHPAD de Château-Renard (Loiret), (*cf.* fiche de poste en annexe 1) ;
- direction commune des établissements ABCD (l'Abbaye à Saint-Maur, Bords de Marne à Bonneuil, Cristolienne à Créteil et un service autonomie à domicile soins), l'EHPAD la Cité Verte à Sucy-en-Brie, l'EHPAD Pierre Tabanou à l'Haÿ-les- Roses et l'EHPAD Soleil (Val-de-Marne), (*cf.* fiche de poste en annexe 2).

(*Le reste est sans changement.*)

ANNEXE 1

FICHE DE POSTE

Emploi de directeur ou de directrice de l'EHPAD « Résidence de la Colline » à Château-Renard (Loiret).

I. – *Description de l'établissement*

L'EHPAD « Résidence de la Colline » est un établissement autonome situé dans l'Est du Loiret, dans une zone rurale mais à proximité (20 kms) de l'agglomération de Montargis (63 000 habitants) qui est le siège d'un établissement de santé, le centre hospitalier de l'agglomération montargoise (CHAM), doté d'un plateau technique complet et d'une filière gériatrique importante (CRT...). Trois autres EHPAD publics et privés sont également situés dans un périmètre comparable de 20 à 30 kms.

L'EHPAD « Résidence de la Colline » est également adhérent à un GCSMS regroupant l'ensemble des EHPAD publics autonomes du Loiret, GCSMS qui va se transformer en GTSMS en s'élargissant aux EHPAD rattachés aux centres hospitaliers.

L'enjeu de la coopération locale et départementale avec les acteurs de la filière « personnes âgées » constitue donc un axe important dans la stratégie de l'établissement, dans le cadre des réformes récentes et en cours (CRT, SSIAD/SAAD...).

Alors qu'il était dans une phase de reconstruction immobilière intégrale, l'établissement a été confronté à des tensions importantes, tant sur le plan budgétaire qu'organisationnel. L'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental du Loiret ont donc décidé conjointement de placer cet établissement sous administration provisoire depuis juillet 2024, régime sous lequel l'établissement est encore actuellement. Un plan de retour à l'équilibre est en cours d'élaboration, cet enjeu revêtant un caractère incontournable eu égard à l'importance du projet immobilier. Outre l'équilibre budgétaire, une stabilisation du fonctionnement quotidien et une gestion opérationnelle et efficiente des ressources humaines constituent également les objectifs assignés à l'administrateur provisoire.

L'établissement bénéficie désormais d'un bâti neuf, dont il est nécessaire de suivre l'évolution et de procéder aux améliorations nécessaires (énergétiques notamment). Son caractère moderne lui permet de disposer d'une attractivité auprès des futurs résidents et de leurs familles.

II. – *Description du poste*

Le poste de directeur/directrice de l'EHPAD « Résidence de la Colline » à Château-Renard est un poste de chef(fe) de plein exercice englobant l'ensemble de l'activité de ce type de structure :

- gestion des ressources humaines et management ;
- gestion administrative (instances, CPOM...) et technique (fonctions supports...) ;
- gestion budgétaire et comptable ;
- participation aux actions de coopération extérieure ;
- gestion de projet ;
- respect de la démarche qualité.

La direction de l'établissement peut s'appuyer sur une équipe composée de :

- un service administratif en charge de plusieurs tâches (accueil, facturation, ressources humaines, budget) ;
- une IDEC ;
- un médecin coordonnateur ;
- une équipe d'IDE et d'aides-soignantes quasi complète ;
- un service technique.

Les deux principaux projets sont à mener en parallèle :

- l'application d'un plan de retour à l'équilibre afin de garantir l'équilibre financier de l'opération immobilière récente.
- la stabilisation du fonctionnement interne : assurer le fonctionnement régulier des instances en les faisant vivre d'une manière participative (conseil d'administration, conseil de la vie sociale, comité social d'établissement) ; veiller à l'application des procédures (organisation administrative, démarche qualité...).

Le directeur devra rétablir des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs : élus locaux, salariés et leurs représentants, usagers et familles, ARS et conseil départemental.

III. – *Profil recherché*

Le poste est ouvert à l'ensemble des candidats désireux de s'impliquer fortement dans la gestion d'un établissement de proximité en cours de redressement tant sur le plan budgétaire qu'organisationnel.

Ce poste peut convenir tant à des agents de direction expérimenté(e)s qu'à des élèves sortants d'école de formation.

Les candidats devront disposer des qualités d'un manager et d'un gestionnaire de proximité, mais aussi être capable de développer une vision stratégique permettant d'inscrire l'établissement dans l'offre locale grâce à des coopérations renforcées.

La motivation, la maîtrise des outils des techniques de gestion des ressources humaines et des moyens budgétaires, une appétence pour le dialogue tant interne qu'externe seront les principales qualités et compétences attendues.

ANNEXE 2

FICHE DE POSTE

Direction commune des établissements ABCD (l'Abbaye à Saint-Maur, Bords de Marne à Bonneuil, Cristolienne à Créteil et un service autonomie à domicile soins), l'EHPAD la Cité Verte à Sucy-en-Brie, l'EHPAD Pierre Tabanou à l'Haÿ-les- Roses et l'EHPAD Soleil (Val-de-Marne)

I. – *Description de l'établissement*

Les enjeux de ce poste sont importants et motivants :

La capacité totale est un accompagnement de près de 1 000 personnes âgées et augmentera avec la réouverture de l'EHPAD de Fresnes. Le nombre de salariés tous statuts confondus du groupe est d'environ 1 000.

Le budget global de l'ensemble des structures avoisine les 52 millions d'euros.

Bien qu'ayant le statut juridique d'EHPAD, les résidences sont fortement engagées dans la logique domiciliaire. Les Résidents sont chez eux et leur citoyenneté est au cœur du projet, quelles que soient leurs vulnérabilités ou handicaps. A cet égard ils participent à de nombreux comités et sont associés au recrutement des salariés. les résidences et services à domicile participent à la démarche d'expression des aînés Citoyenâge.

Les structures sont très ouvertes sur l'extérieur (nombreux tiers lieux, théâtre, structures petite enfance, commerces, brocante, marché de Noël, restaurants en cours d'ouverture sur l'extérieur, nombreux échanges avec les communes et les acteurs locaux....).

Les Résidences gèrent des dispositifs spécifiques (unité d'hébergement renforcé, PASA, unités pour personnes handicapées vieillissantes, accueils de jour, hébergement temporaire, HTSH...).

Les services à domicile fonctionnent en services intégrés soin et aide et disposent d'une équipe spécialisée Alzheimer. Le SAD gère un centre de ressources territorial et une plateforme de répit.

La Cité Verte est labellisée Humanitude.

Différentes démarches de participation des salariés ont été mises en place (management coopératif sur la base de l'entreprise libérée dans les résidences, démarche Buurtzorg à domicile).

II. – *Description du poste*

Ce poste stimulant est à forts enjeux.

Ces fonctions s'illustrent par une dimension managériale et partenariale permanente, en lien avec les équipes pluridisciplinaires.

Le directeur se doit de développer des relations continues avec les élus du territoire.

Principaux projets à conduire :

1. Poursuivre le développement et l'adaptation de l'offre médico-sociale (qualité de la prise en charge et des prestations, bientraitance, formation continue des personnels, parcours de la personne âgées, accessibilité tarifaire des établissements) ;
2. Poursuivre et développer le maintien à domicile, les modes de prise en charge innovants et de transition, l'intégration des établissements sur le territoire ;
3. Poursuivre la structuration de la direction commune des structures pour une meilleure mutualisation des fonctions support ;
4. L'évaluation externe s'est déroulée en octobre 2025 : les plans d'action seront à suivre et les nouveaux projets d'établissement seront adoptés début 2026 ;
5. Mettre en œuvre le plan d'actions issu de la chambre régionale des comptes ;
6. Poursuivre la reconstruction de l'établissement de Fresnes (début des travaux en 2026 pour une capacité d'accueil de 100 résidents en établissement et de 45 en résidence services seniors) ;
7. Piloter la gestion budgétaire et financière de l'établissement avec une rigueur constante, en veillant à la maîtrise des dépenses et à l'équilibre budgétaire, pour assurer la pérennité du service public et la qualité de l'accompagnement des résidents.

III. – *Profil recherché*

Une expérience professionnelle importante en tant que directeur chef d'établissements médico-sociaux (D3S) est souhaitée.

Qualités personnelles liées aux compétences professionnelles :

Grande capacité de travail, grande disponibilité pour intervenir dans la gestion au quotidien de chaque établissement.

Rigueur dans la gestion financière.

Maîtrise du management, de l'animation et la coordination d'équipes pluridisciplinaires, engagées dans leur démarche professionnelle.

Habileté dans la relation avec les élus.

Poursuivre la diversification des modes de prise en charge afin de répondre aux besoins du public accueilli et ceci en cohérence avec le projet régional de santé 2018/2022 et le schéma départemental en faveur des personnes âgées.

Etre à l'écoute des besoins individuels des résidents et veiller à garantir leurs droits et à respecter leur bien-être physique et moral.

Contribuer à la cohésion d'équipe et entretenir un climat social serein par le biais notamment d'un dialogue soutenu.

En matière de communication et de partenariat :

- s'impliquer dans les instances de gouvernance (conseils d'administration, CSE, conseils de vie sociale, etc.) ;
- entretenir et développer des partenariats notamment avec les établissements et services sanitaires et médico-sociaux (hôpitaux, cliniques, SAD, HAD, etc.) et poursuivre les travaux engagés sur la filière gériatrique ;
- établir et entretenir une collaboration forte avec les élus du territoire, acteurs incontournables du terrain.